

Géographie de la NC :

objets d'étude et ressources

Nouméa, vice-rectorat, 26 mars 2021

Jean-Christophe GAY (professeur des universités)

IAE de Nice, université Côte d'Azur

Page web :

http://www.mgm.fr/ARECLUS/page_auteurs/Gay.html



UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR



Jean-Christophe GAY



LA FRANCE D'OUTRE-MER

Terres éparses, sociétés vivantes

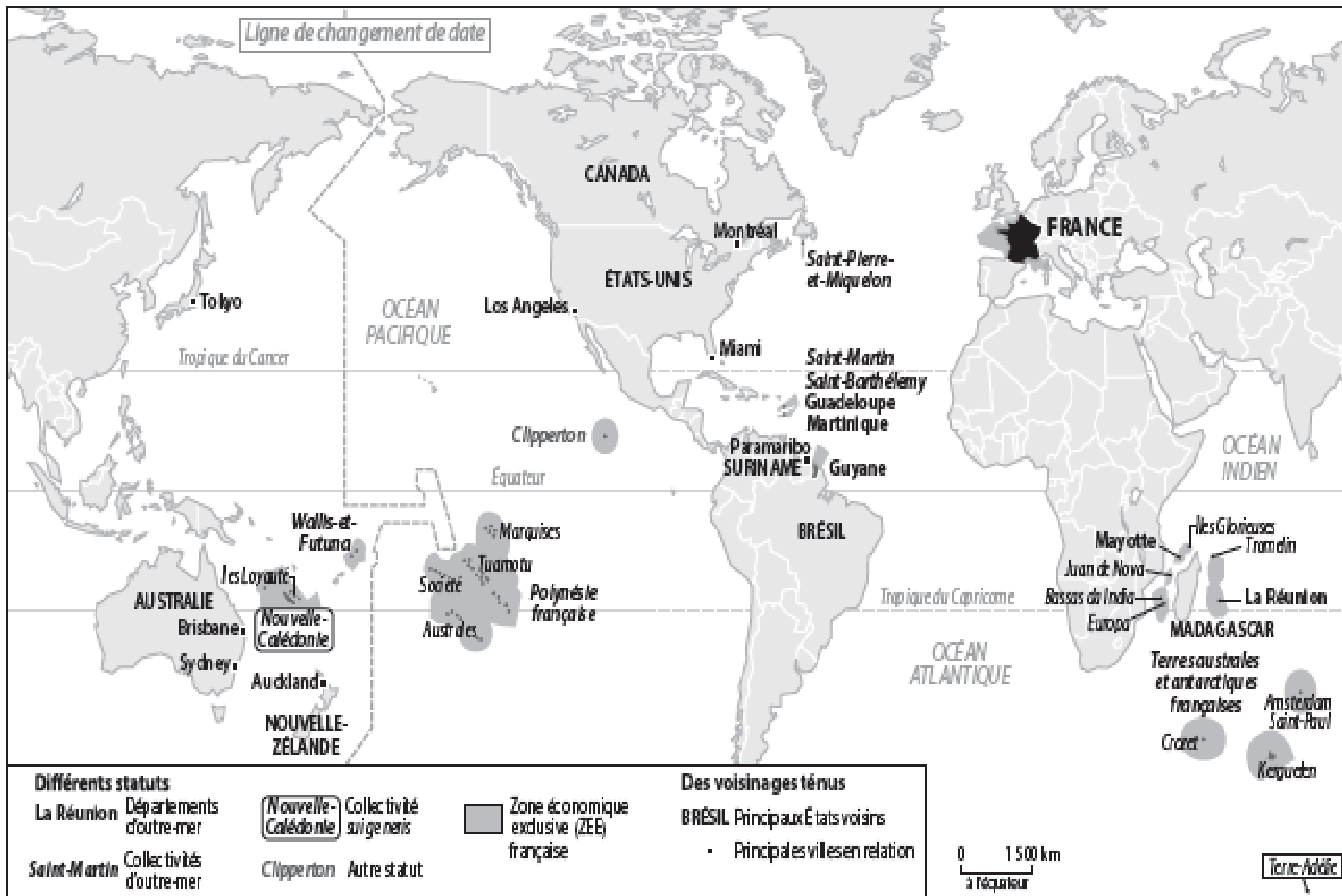


ARMAND COLIN

La France d'outre-mer aujourd'hui

2,8 millions d'hab., l'équivalent de la région Bourgogne-Franche-Comté ou de la Lituanie, un peu moins que la Bretagne

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



Des territoires hétérogènes

La Guyane a une superficie équivalente au Portugal ou à la Nouvelle-Aquitaine, la Nouvelle-Calédonie à l'ancienne région de Picardie ou à la Slovénie, la Martinique au Val-d'Oise.

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



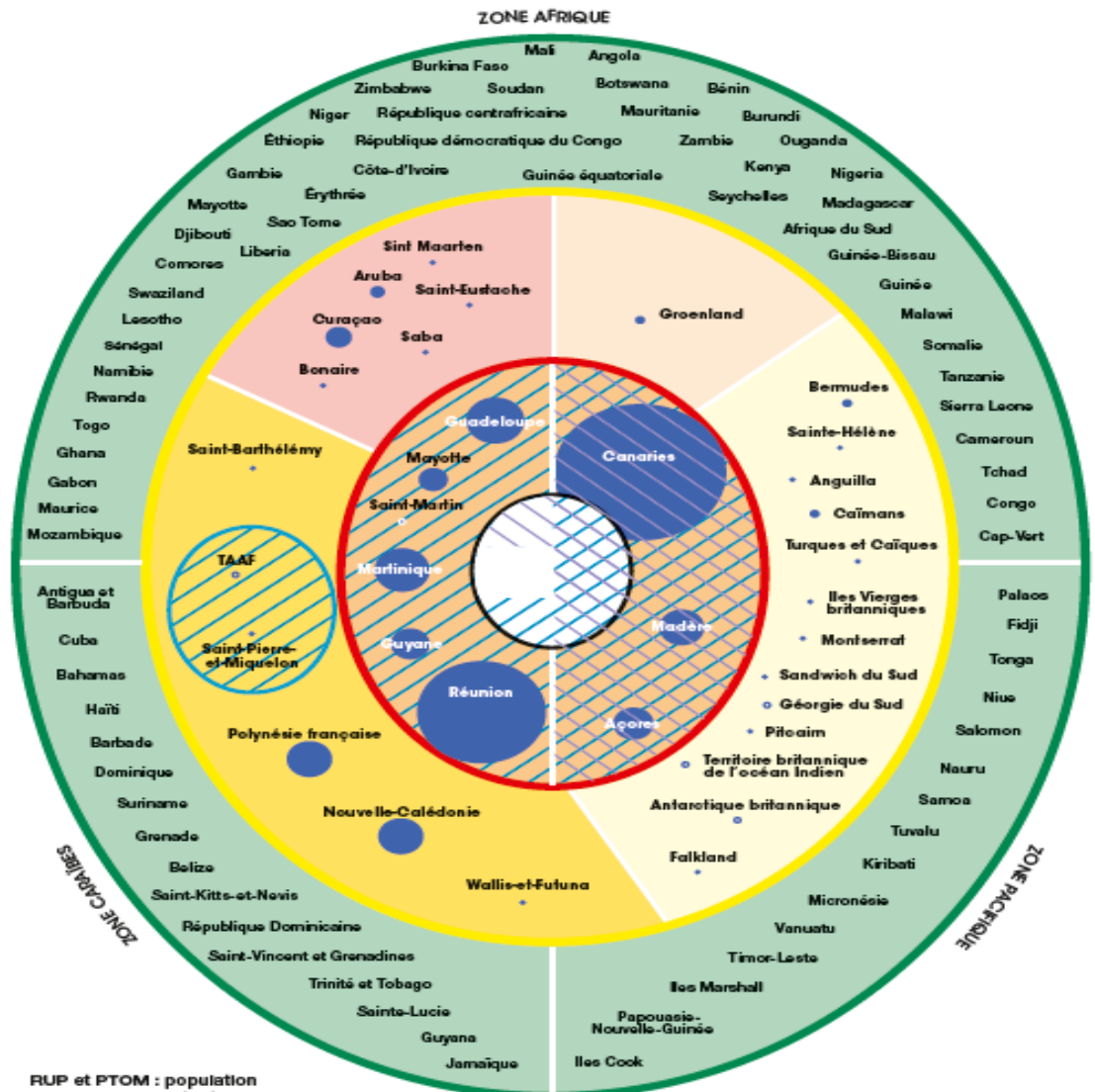
La non correspondance entre statut européen et statut interne

SB et SM sont des COM, mais SB est un PTOM alors que SM est une RUP

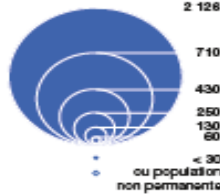
Mobilités en droit européen

Trajectoires croisées observées :

- Saint-Barthélemy est passée de RUP à PTOM en 2012 ;
- Mayotte est passée de PTOM à RUP en 2014.



RUP et PTOM : population (en milliers d'habitants)



Régions ultrapériphériques (RUP) et limite de l'espace communautaire

Pays et territoires d'outre-mer (PTOM)

- Français
- Néerlandais
- Danois
- Britanniques (concernés directement par le Brexit)
- Zone ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique)

Territoire européen de l'Union européenne

Zone euro
Hors zone euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, Tchèque, Royaume-Uni, Roumanie, Suède

Espace Schengen
Hors espace Schengen : Bulgarie, Croatie, Irlande, Roumanie, Royaume-Uni

La distinction « classique » des collectivités françaises

Constitution	Régimes législatifs	Types de collectivités	Description
Titre XII Article 72	Plein droit ordinaire	Métropolitaine	Tous les actes juridiques adoptés par les autorités nationales s'appliquent automatiquement
Titre XII Article 73	Identité législative	DROM (Réunion et DFA)	Lois et règlements nationaux applicables de plein droit mais avec possibilités d'adaptation et d'habilitation sauf pour la Réunion
Titre XII Article 74	Spécialité législative	COM	Application des actes juridiques nationaux sur mention expresse seulement.
Titre XIII	Spécialité législative	Nouvelle-Calédonie	Dispositions dérogatoires et transitoires. Création de « lois du pays », d'un sénat coutumier ou d'une « citoyenneté calédonienne »

Vers l'obsolescence des articles 73 et 74 de la Constitution ?

La diversité des départements d'outre-mer

© J.-Ch. Gay, élaboration personnelle

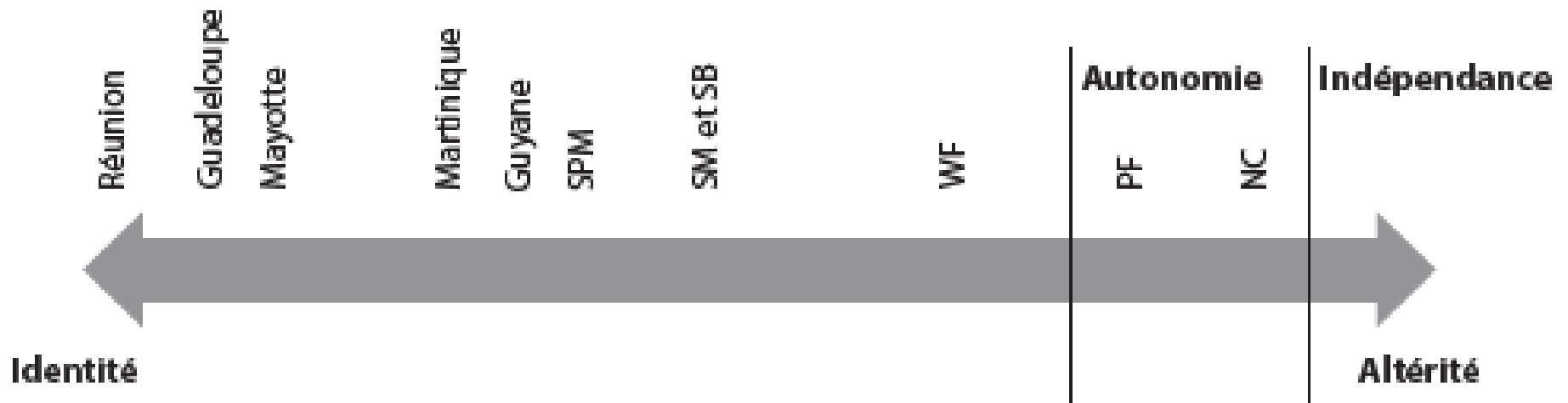
	DROM	DOM	Collectivités uniques
Sans possibilité d'adaptation législative	Réunion		
Avec possibilité d'adaptation législative	Guadeloupe	Mayotte	Collectivité territoriale de Guyane avec une assemblée et un président Collectivité territoriale de Martinique avec séparation des pouvoirs délibératif et exécutif (comme en Corse) : <ul style="list-style-type: none">- assemblée et président d'assemblée ;- conseil exécutif et président

Vers l'obsolescence des articles 73 et 74 de la Constitution ?

La diversité des collectivités relevant de l'article 74 et la gradation entre identité et altérité

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

	Identité législative	Spécialité législative
Non dotées de l'autonomie	Saint-Barthélemy Saint-Martin Saint-Pierre-et-Miquelon	Wallis-et-Futuna
Dotée de l'autonomie		Polynésie française



Position des collectivités ultramarines sur les deux premiers axes factoriels de l'analyse en composantes principales (ACP).

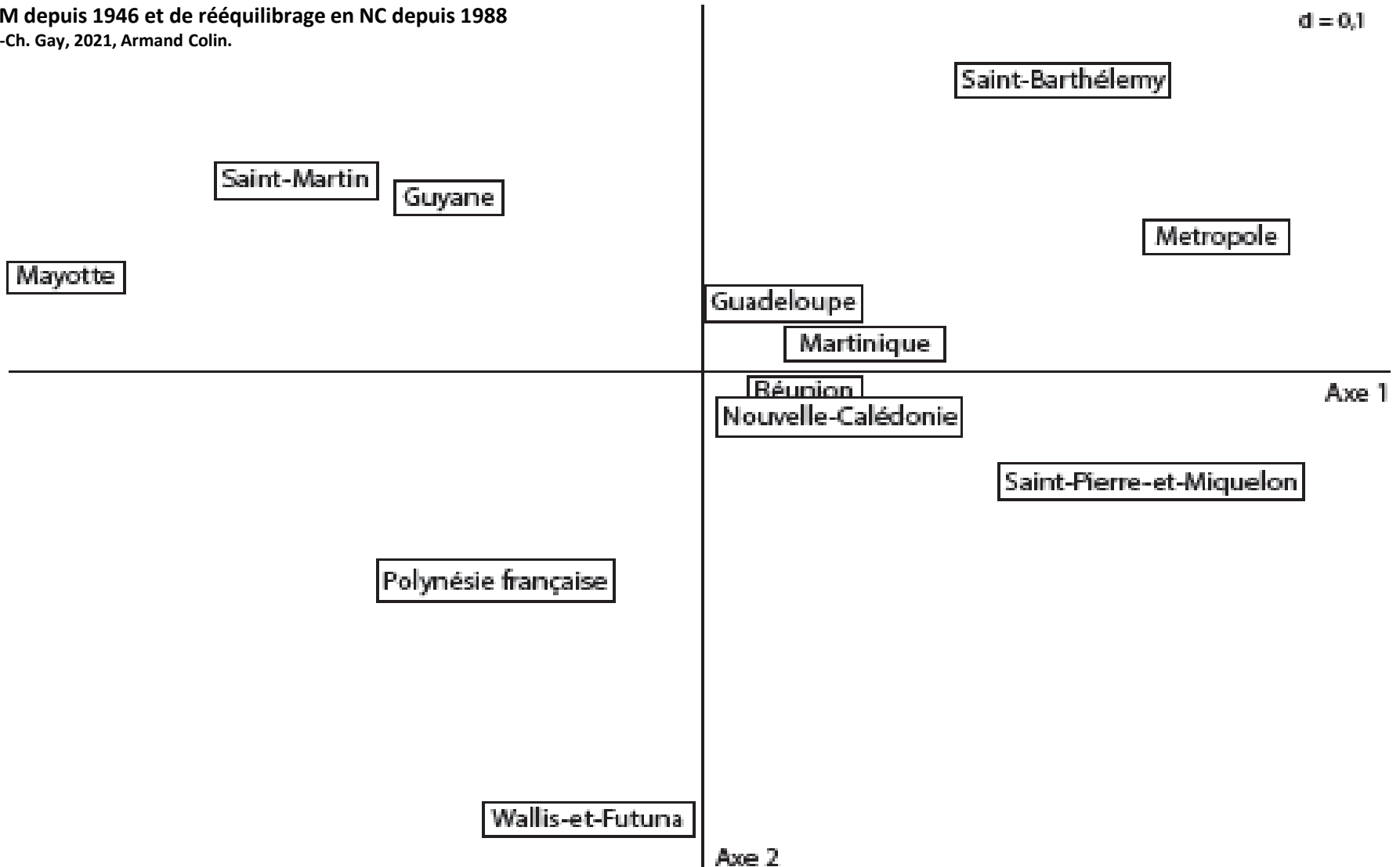
On remarque une très grande diversité et une plus ou moins grande altérité avec la Métropole.

SB et SPM présentent le plus de similarités. La Guyane, Mayotte et SM cumulent les problèmes économiques et sociaux.

La PF et WF semblent montrer une spécificité polynésienne avec l'éloignement, l'argent public et les problèmes sanitaires

La remarquable ressemblance de la Guadeloupe, Martinique, Réunion et NC, fruit de la politique de rattrapage dans les DOM depuis 1946 et de rééquilibrage en NC depuis 1988

© J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.



L'Atlas de la Nouvelle-Calédonie sorti en février 2013

ATLAS

de la

Nouvelle-Calédonie



La jaquette du DVD sorti en octobre 2014

Le DVD des communes

Fruit d'un vaste travail de terrain, ce DVD interactif est le complément indispensable de l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie*, pour connaître les 33 communes de ce pays. Il offre 250 cartes et plans inédits, plus de 1 400 photographies, des dizaines de documents audio et vidéo sur le patrimoine ainsi que des notices et des données statistiques. Nous proposons un outil pédagogique qui permet aux élèves de saisir leur espace vécu. Les enseignants l'utiliseront aussi comme un support pour l'adaptation des programmes et apprécieront ses nombreuses cartes muettes. Il invite les Calédoniens à (re)visiter leur territoire et aux autres publics à le rencontrer.

Céline Chauvin - Cartographe-géographe, Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

Jean-Christophe Gay - Géographe, professeur à l'université Nice Sophia Antipolis en délégation auprès de l'IRD pendant trois ans.

Éric Opigez - Chef de projet, Service cartographie, IRD.

L'atlas numérique

L'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* décrit cette collectivité d'outre-mer en 60 planches cartographiques accompagnées chacune d'une notice illustrée de graphiques, tableaux et photographies. Le contexte régional, les milieux naturels, leur protection et leur aménagement, les populations et leur histoire, l'économie et la vie des hommes sont successivement abordés. De nouvelles données, dans des domaines variés, sont mises en cartes. Cet ouvrage apporte ainsi une multitude d'informations désormais accessibles aux scolaires, aux étudiants, aux décideurs et aux lecteurs curieux.

Collectif d'auteurs

Marie-Odile Schnepf - Maquettiste PAO, Service cartographie, IRD.

Christine Goyetche - Coordination pour le congrès de la Nouvelle-Calédonie.

IRD
44, boulevard de Dunkerque
13572 Marseille cedex 02
editions@ird.fr
www.editions.fr

Congrès de la Nouvelle-Calédonie
1, boulevard Vauban
BP 3
98851 Nouméa cedex
www.congres.nc

Diffusion
IRD
32, avenue Henri-Varagnat
93143 Bondy cedex
diffusion@ird.fr



ISBN : 978-2-7099-1869-5
12,57 €

DVD PC/MAC

Configuration requise :
PC et Macintosh
Adobe Acrobat Reader
installé.



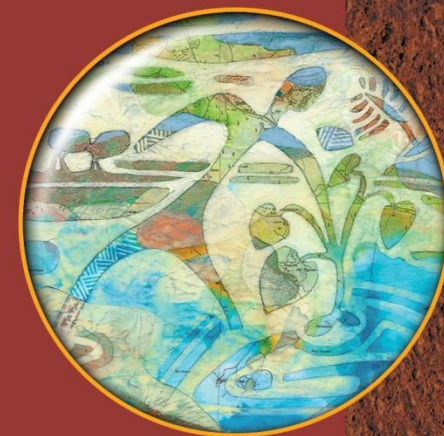
Congrès de la Nouvelle-Calédonie

Nouvelle-Calédonie

IRD Éditions

Nouvelle-Calédonie

Le DVD des communes L'atlas numérique



ATLAS DVD



Jean-Christophe Gay

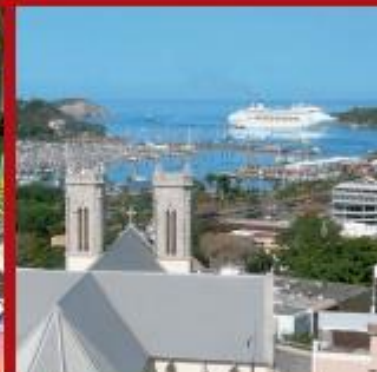


La Nouvelle-Calédonie

**un destin
peu commun**

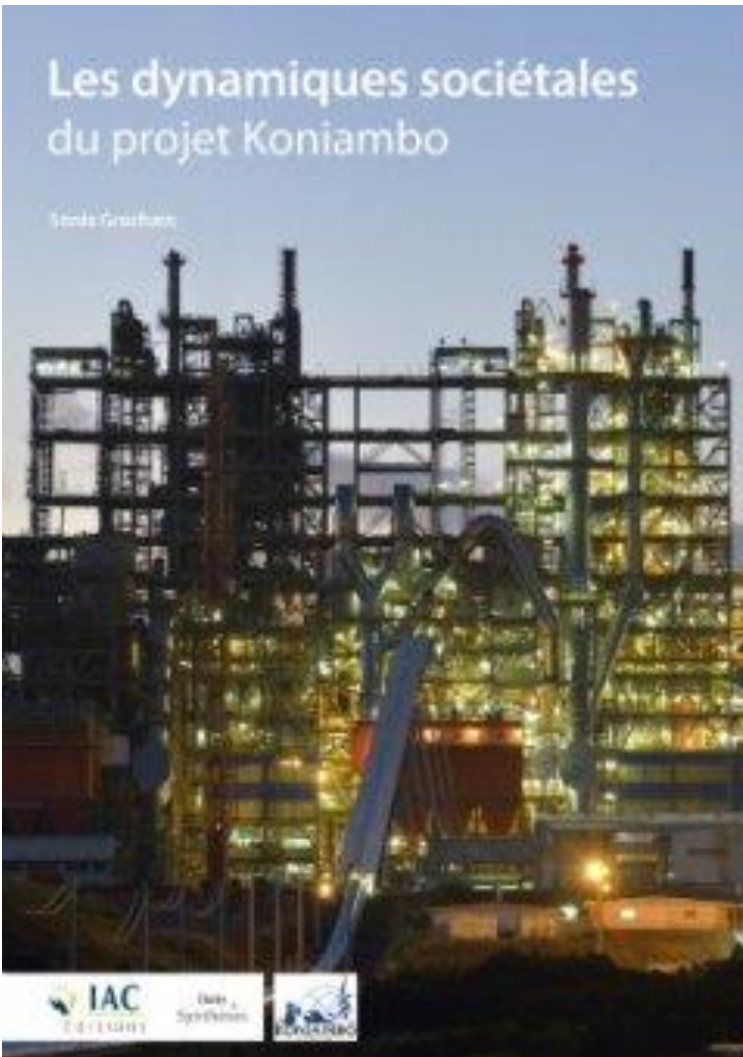


Le « troisième étage de la fusée Atlas », lancé en 2014



Jean-Christophe Gay, agrégé de géographie, est professeur à l'université Nice Sophia Antipolis. Au sein de l'IRD, il a coordonné à Nouméa de 2009 à 2012 l'*Atlas de la Nouvelle-Calédonie* (IRD-congrès de la Nouvelle-Calédonie, 2012), dont il a été le co-directeur scientifique et l'auteur principal. Ses recherches portent sur le tourisme et les loisirs, la France d'outre-mer, les îles tropicales ainsi que sur les questions de limites et de discontinuités spatiales.

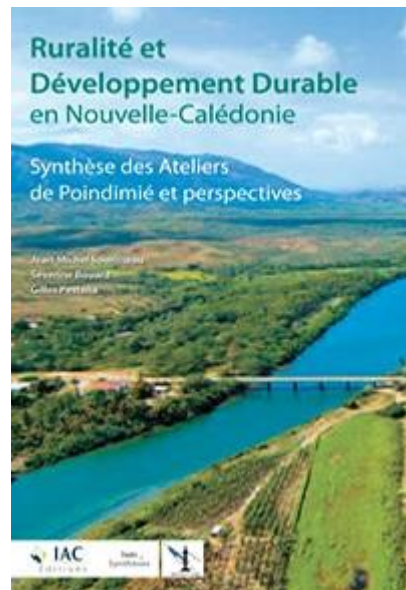
Les publications de l'Institut agronomique calédonien (IAC)



Séverine Bouard, Jean-Michel Sourisseau
Vincent Geronimi, Séverine Blaise, Laïsa Roï (éd.)

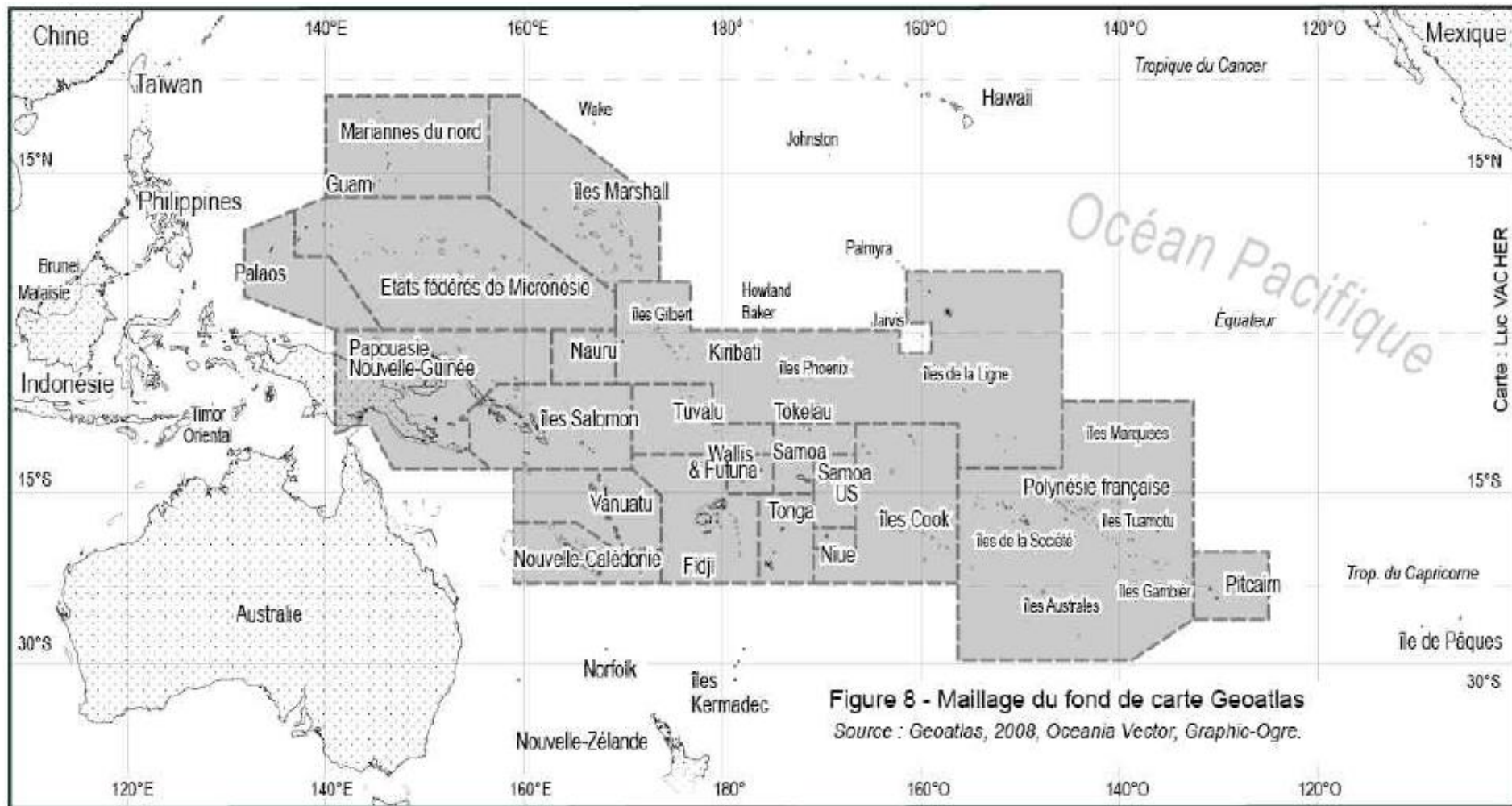
La Nouvelle-Calédonie face à son destin

Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?

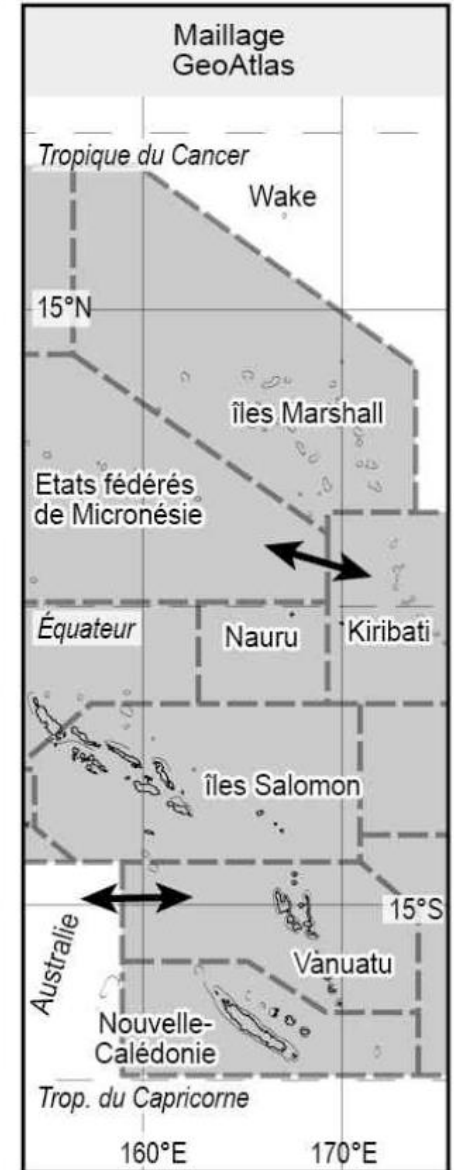
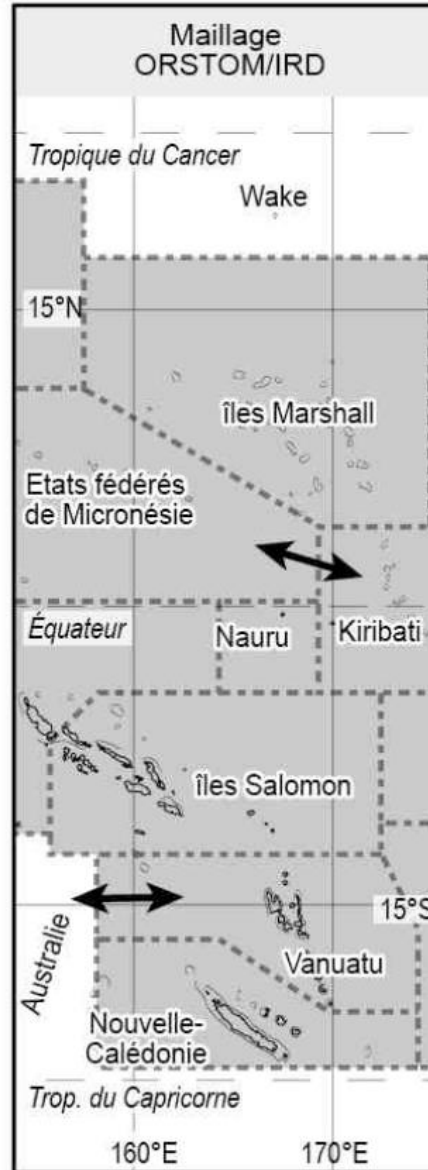
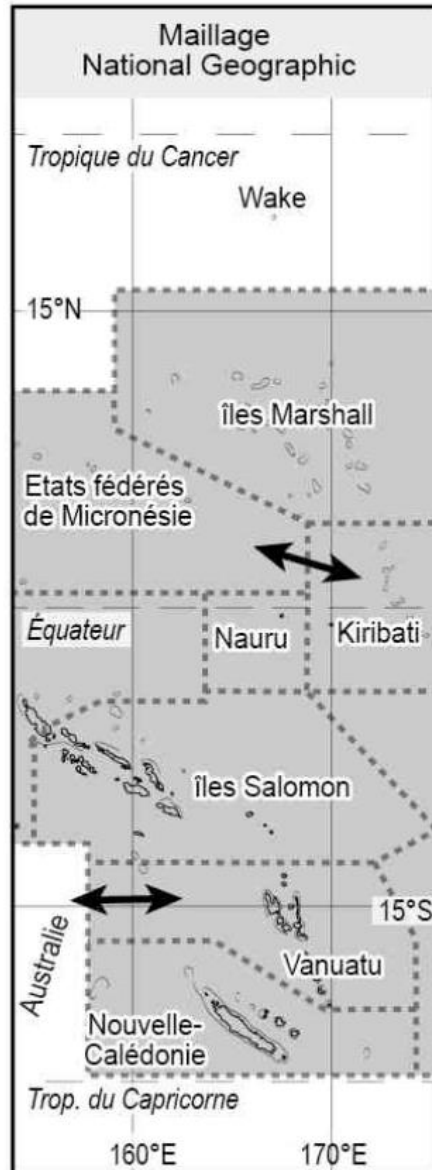


Un espace maritime incertain et contesté

Maillage courant et fautif du fond de carte de l'Océanie : les ZEE un maillage méconnu



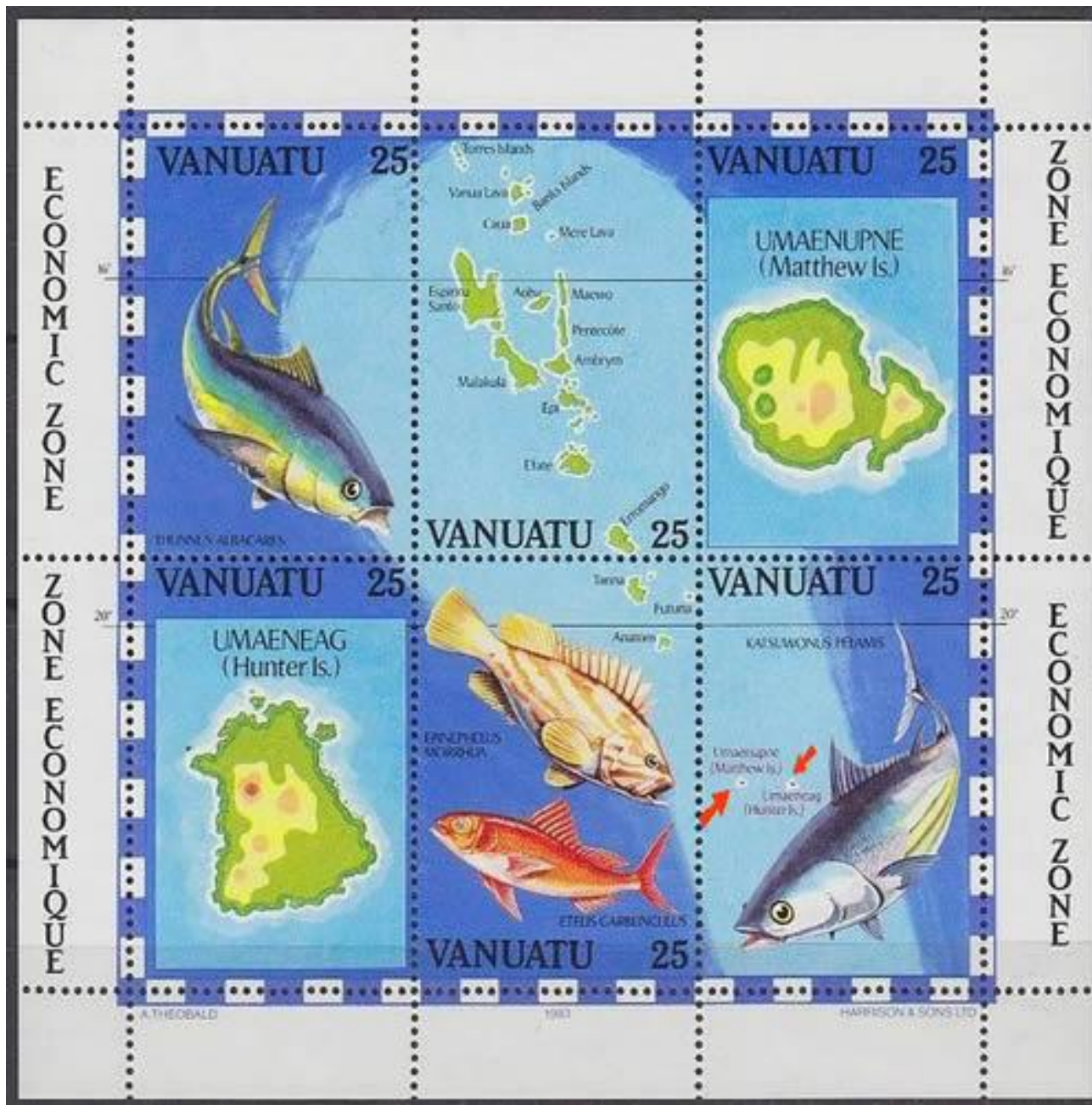
Les voisinages imaginaires sur les fonds de carte de l'Océanie



Source : Luc Vacher.

Revendication des îles Matthew et Hunter par le Vanuatu

En impliquant le Sénat coutumier de Nouvelle-Calédonie et le Conseil national des chefs du Vanuatu, une esquisse de consensus océanien est apparue en 2009, avec l'« accord de Kéamu », signé à Tanna entre le Premier ministre du Vanuatu et le porte-parole du FLNKS. Ce dernier reconnaît la souveraineté du Vanuatu sur Matthew et Hunter. Deux ans plus tard, le *Vanuatu Maritime Zone Act* n° 6 stipule que les deux îlots et leur espace maritime sont partie intégrante du pays et de sa ZEE. Ce document est déposé ensuite auprès des Nations unies. En 2018, une rencontre à Sydney entre officiels français et vanuatais n'a abouti sur aucune solution et en 2019 le FLNKS a réaffirmé sa position sur cette question.



La dimension géographique de l'autochtonie

Les « peuples autochtones », ou « peuples premiers », sont les premiers occupants d'une contrée ainsi que leurs descendants qui ont subi la ou les conquêtes, occupations et dominations coloniales par des populations de cultures et d'ethnies différentes.

L'article 75 de la Constitution de 1958, héritier de l'article 82 de la Constitution de 1946, stipule que *« les citoyens qui n'ont pas le statut civil français conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé. Ce statut ne peut en aucun cas constituer un motif pour refuser ou limiter les droits et libertés attachés à la qualité de citoyen français »*.

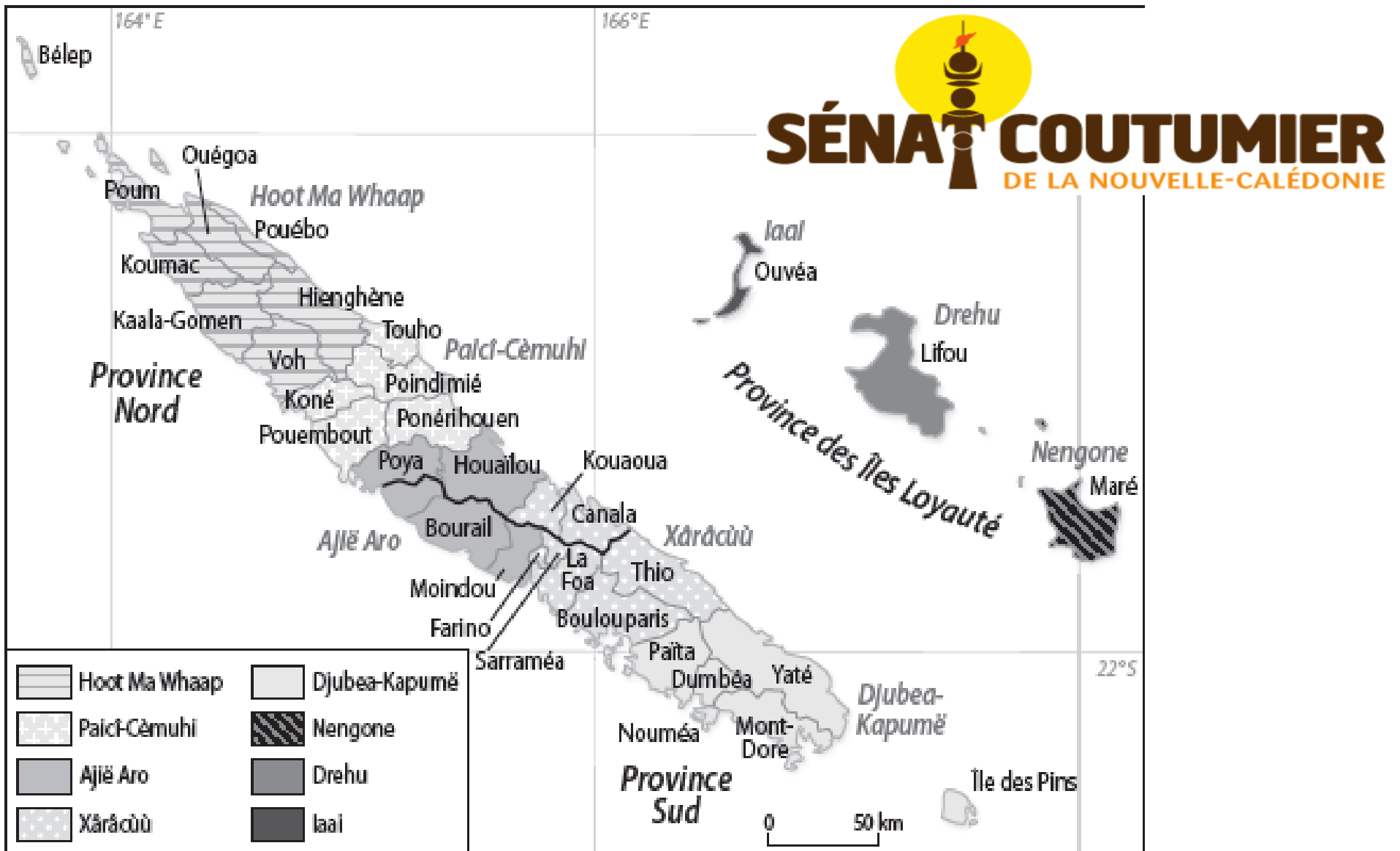
Cent ans d'évolution de la situation des Kanak

Source : J.-Ch. Gay, 2014, *La Nouvelle-Calédonie, un destin peu commun*, IRD.

- 1862 : négation de la propriété indigène**
- 1871 : réquisitions de travail pour l'Administration**
- 1875 : restriction de circulation dans Nouméa**
- 1887 : mise en place du régime de l'indigénat**
- 1897 : mise en place du « grand cantonnement »
(déplacements forcés et regroupements)**
- 1946 : fin de l'indigénat et accession au statut de
citoyen français**
- 1957 : généralisation du vote des Kanak**
- 1962 : premier Kanak obtenant le baccalauréat**

Les aires coutumières, maille administrative

Chaque aire est représentée par deux conseillers siégeant au Sénat coutumier. C'est une institution ethnique dans laquelle ne siège que des hommes. Les « sénateurs coutumiers du pays », sont obligatoirement consultés pour tous les projets et propositions de loi du pays ou de délibérations de la Nouvelle-Calédonie ou d'une province « intéressant l'identité kanak ». © J.-Ch. Gay, 2021, Armand Colin.

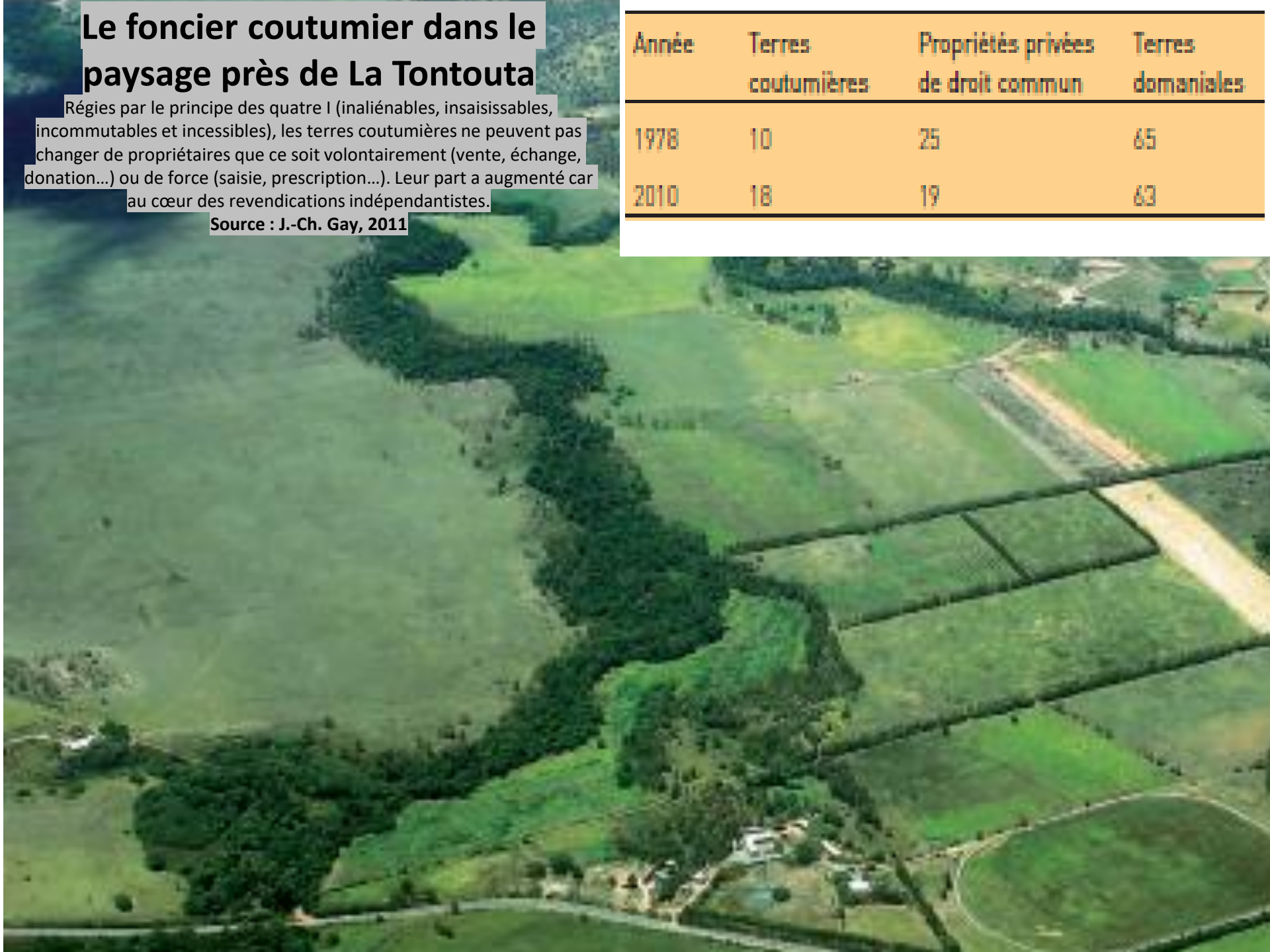


Le foncier coutumier dans le paysage près de La Tontouta

Régies par le principe des quatre I (inaliénables, insaisissables, incommutables et incessibles), les terres coutumières ne peuvent pas changer de propriétaires que ce soit volontairement (vente, échange, donation...) ou de force (saisie, prescription...). Leur part a augmenté car au cœur des revendications indépendantistes.

Source : J.-Ch. Gay, 2011

Année	Terres coutumières	Propriétés privées de droit commun	Terres domaniales
1978	10	25	65
2010	18	19	63



Les oubliés de la République : les Amérindiens de Guyane

Ils sont tenus à l'écart de l'article 75, alors qu'ils sont concernés par le statut personnel dès lors qu'ils ne l'ont à aucun moment abandonné.

La France n'a jamais ratifié la Convention 169 relative aux peuples indigènes et tribaux de l'Organisation internationale du travail (1989), unique texte vraiment contraignant concernant ces populations.



TRIBUNE

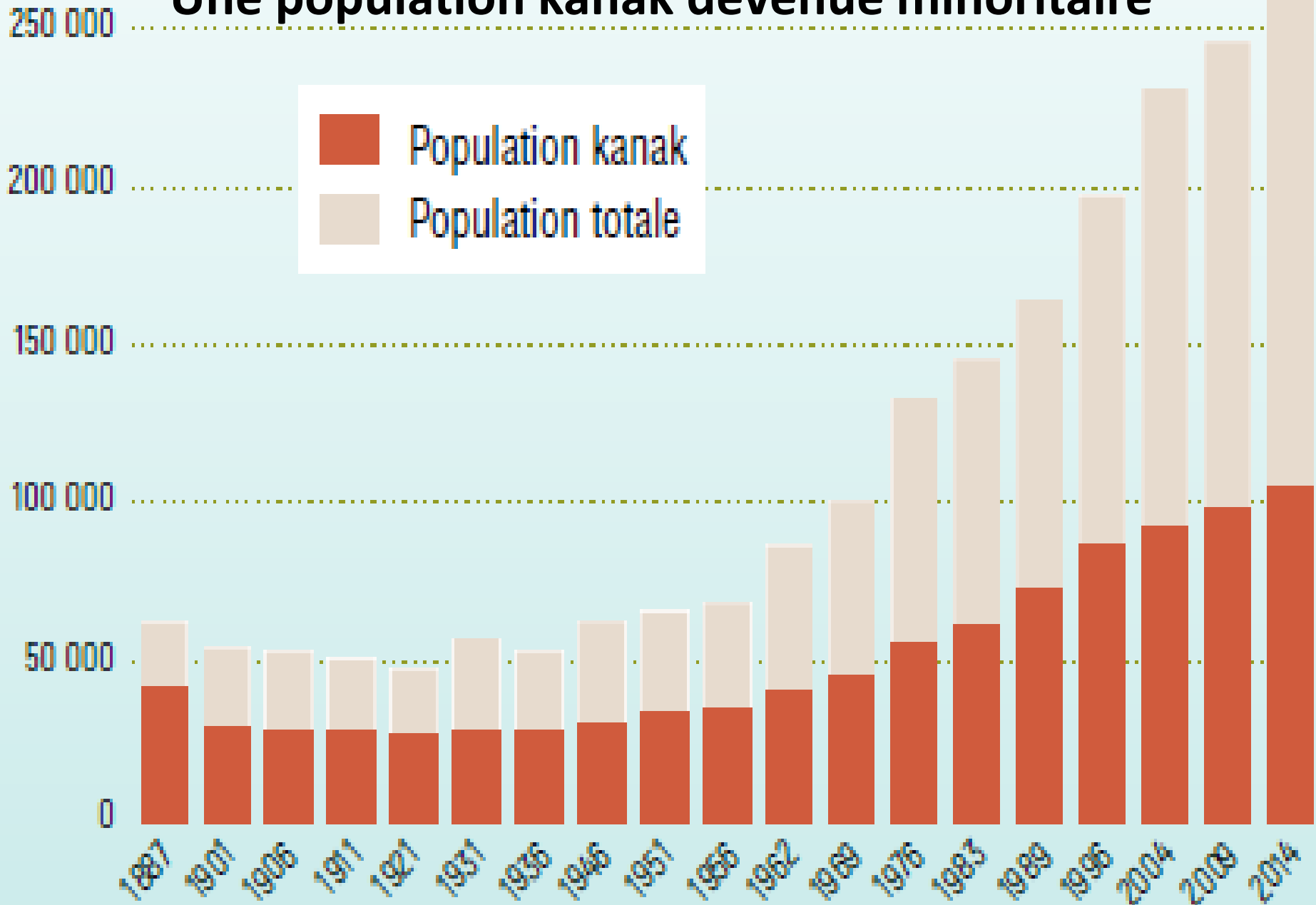
Claudette Labonté
présidente de la fédération
Parikweneh de Guyane

Claudette Labonté : « En Guyane, l'Amazonie française n'est pas mieux traitée que sa voisine brésilienne »

La représentante des peuples autochtones de la Guyane française se réjouit, dans une tribune au « Monde », du procès intenté par le chef Raoni contre le président Jair Bolsonaro, mais estime que les droits des autochtones sont également bafoués en territoire français.

© Christophe Gueugneau et *Le Monde*
du 27.1.21

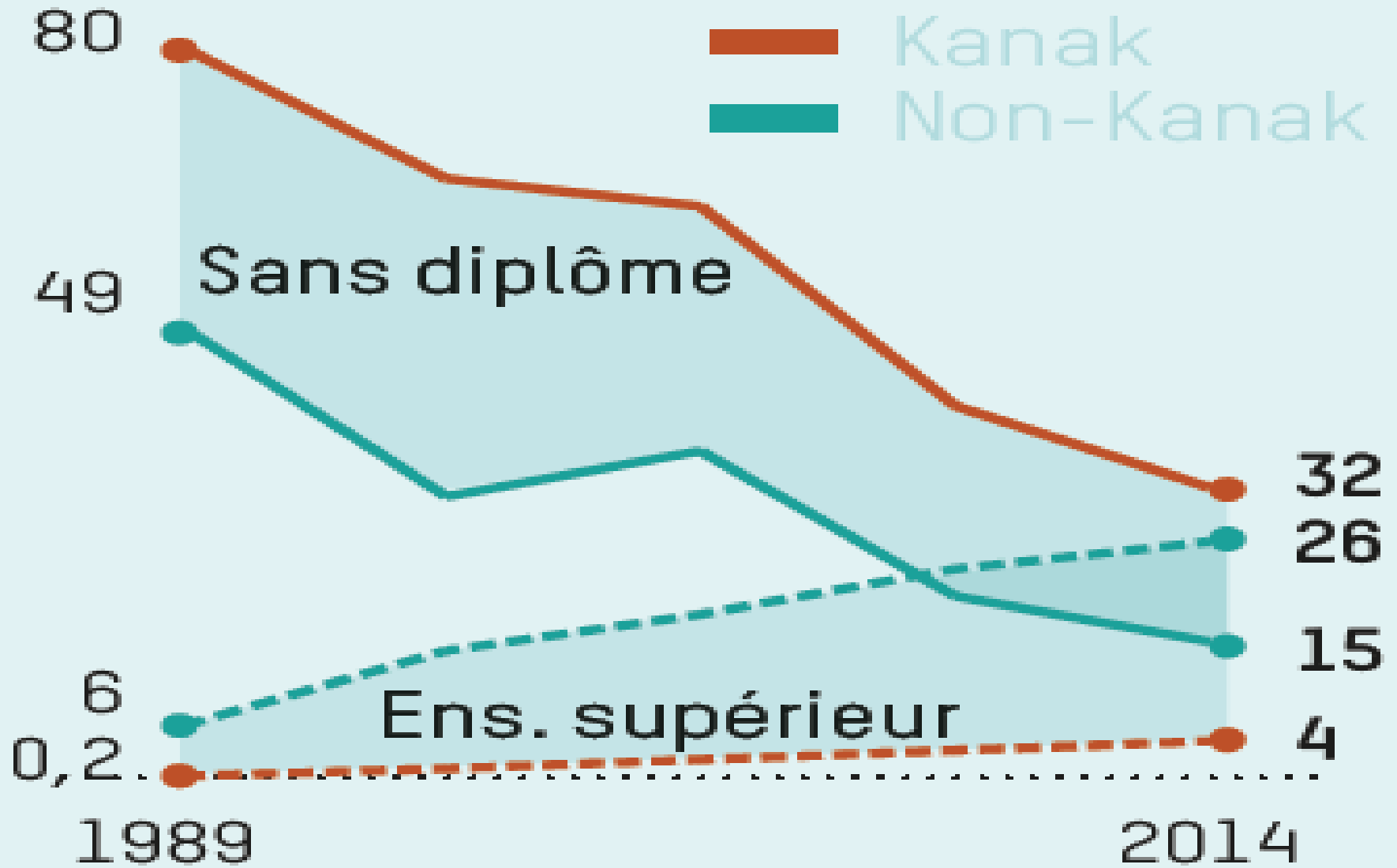
Une population kanak devenue minoritaire



Source : Faberon J.-Y., 2018, *Atlas des Peuples, La Vie-Le Monde*

Evolution du niveau de diplômes des plus de 14 ans

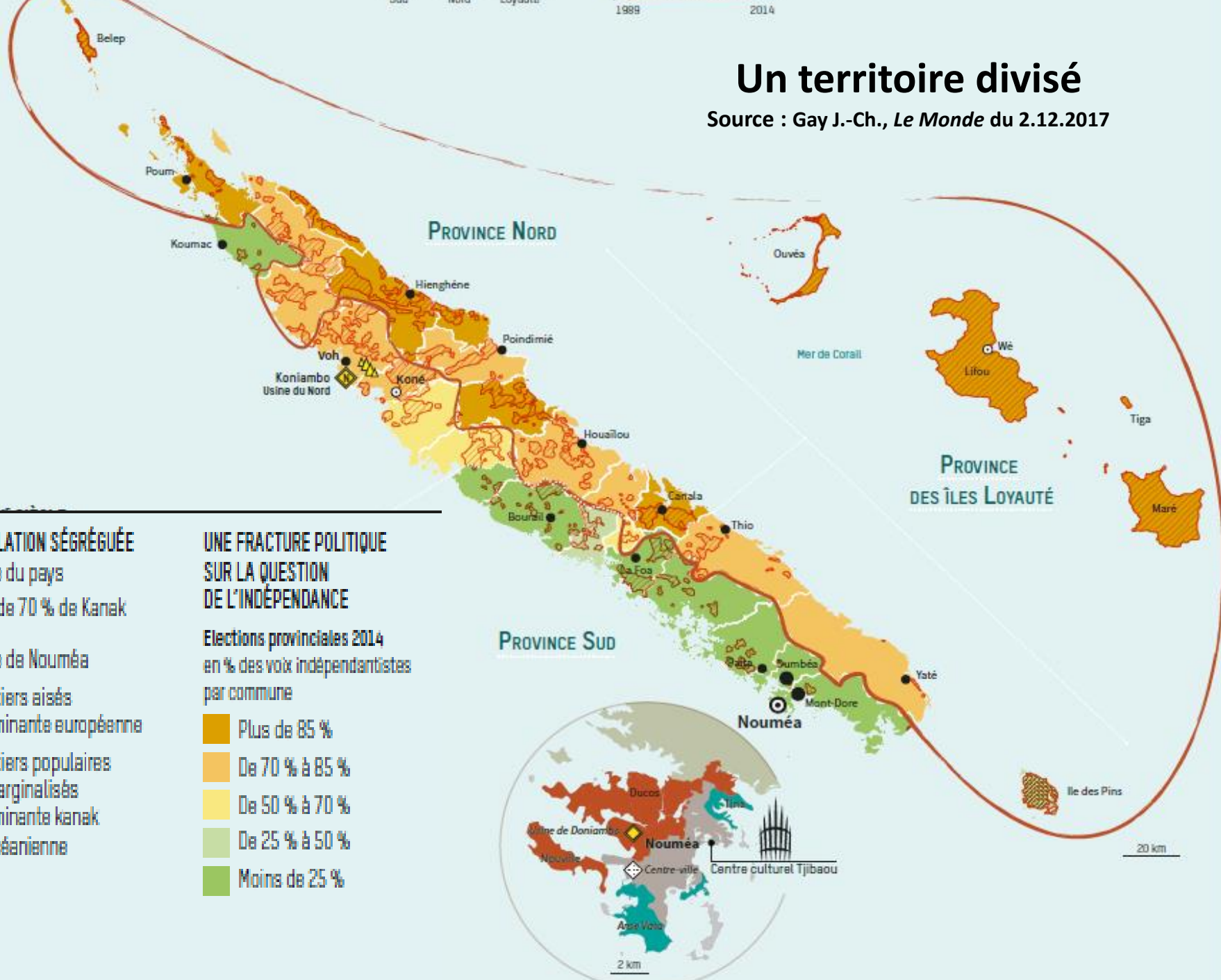
Des données provenant du recensement ethnique, autorisé par la CNIL pour mesurer la politique de discrimination positive



La géographie électorale de la Nouvelle-Calédonie

Un territoire divisé

Source : Gay J.-Ch., *Le Monde* du 2.12.2017



UNE POPULATION SÉGRÉGUÉE

A l'échelle du pays

Plus de 70 % de Kanak

A l'échelle de Nouméa

Quartiers aisés à dominante européenne

Quartiers populaires ou marginalisés à dominante kanak ou océanienne

UNE FRACTURE POLITIQUE SUR LA QUESTION DE L'INDÉPENDANCE

Elections provinciales 2014 en % des voix indépendantistes par commune

Plus de 85 %

De 70 % à 85 %

De 50 % à 70 %

De 25 % à 50 %

Moins de 25 %

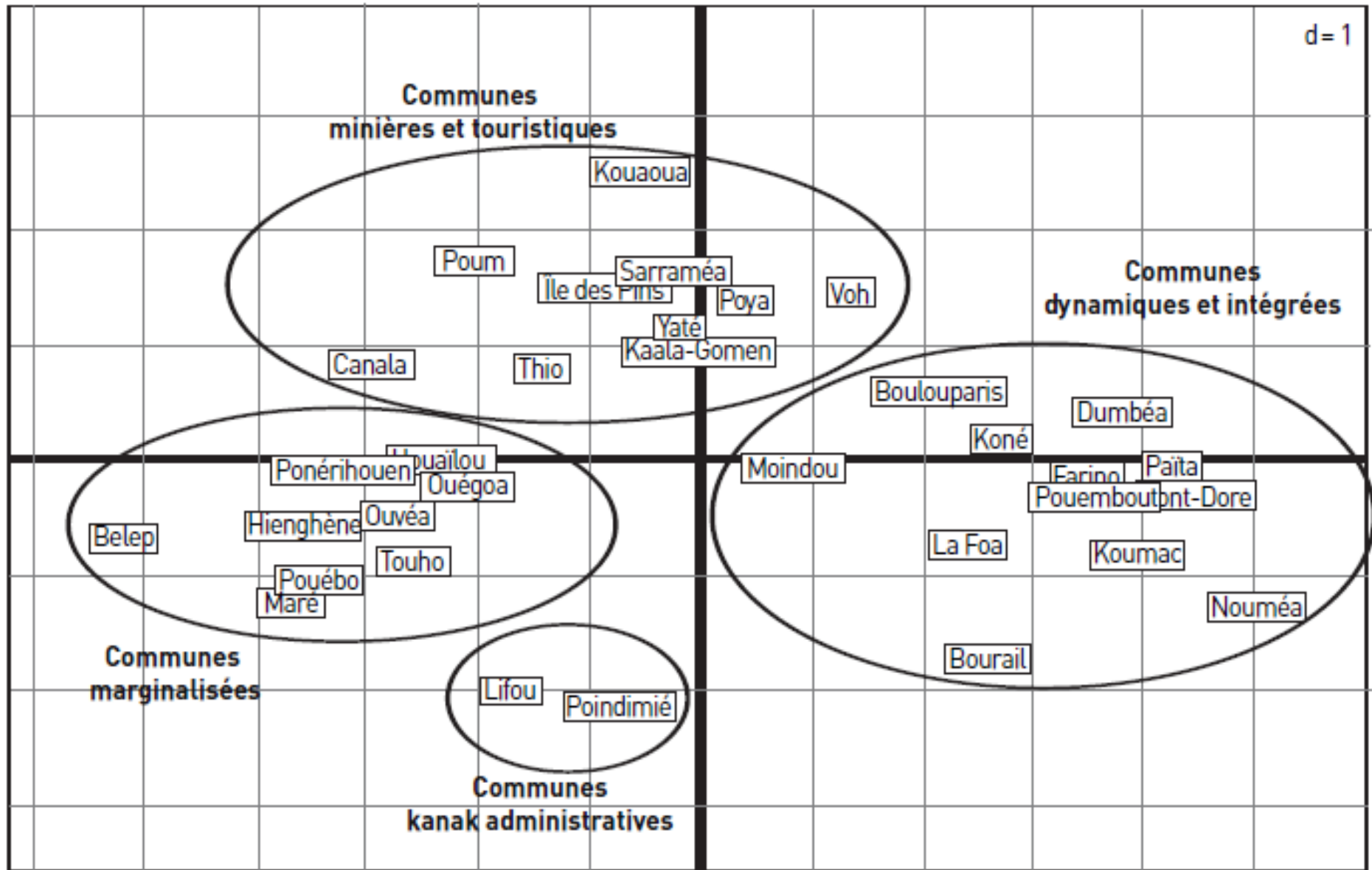
20 km

2 km

Disparités socio-spatiales au niveau communal en NC

Source : Gay J.-Ch., 2014, *La Nouvelle-Calédonie, un destin peu commun*, IRD éditions.

d = 1



Les résultats du référendum du 4 novembre 2018 :

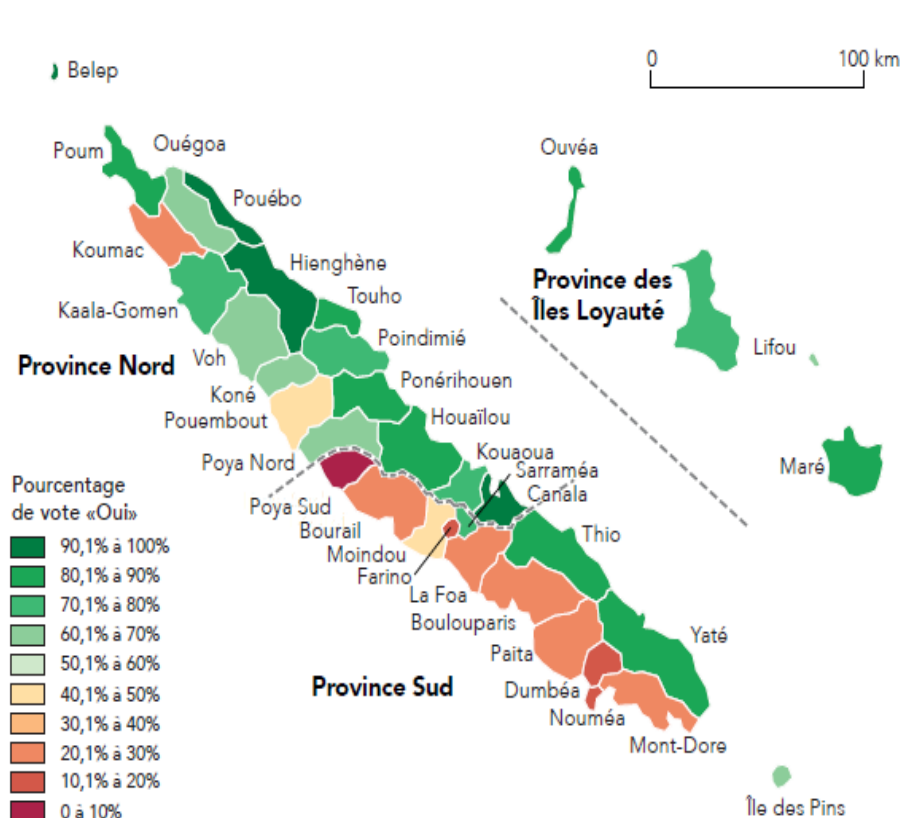
56,7 % de « Non », 43,3 % de « Oui »

Les votes « Oui » et « Non » sont les calques de la distribution des Kanak et des Européens.

Le deuxième référendum sera organisé le 4.10.2020 a donné un résultat encore plus serré avec 53,3 % de Non et 46,7 % de Oui.

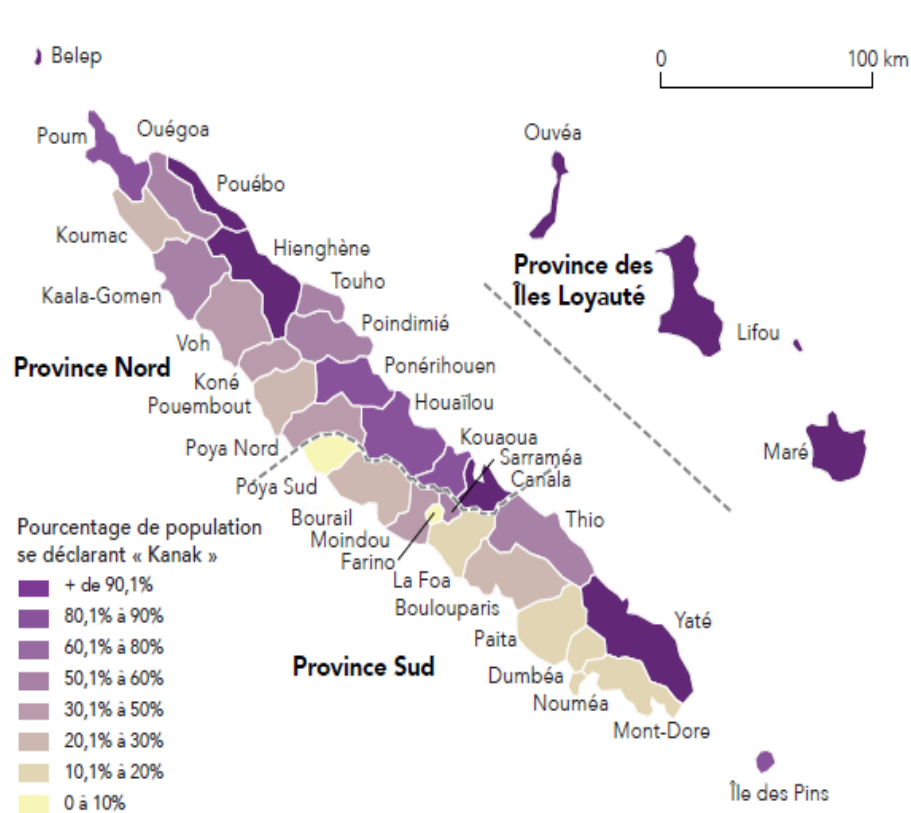
© J.-Ch. Gay, *L'Espace politique*, 2018, n° 3 (en ligne)

Le vote « Oui » par communes au référendum de 2018



Source : Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

Part de la population se déclarant « Kanak » par commune en 2014



Source : ISEE

Conception/Réalisation : P. Brunello CTIGFLASH - 2019

Les travaux de Pierre-Christophe Pantz

© Pantz, 2020, *Working Paper*, n° 5, Department of Pacific Affairs

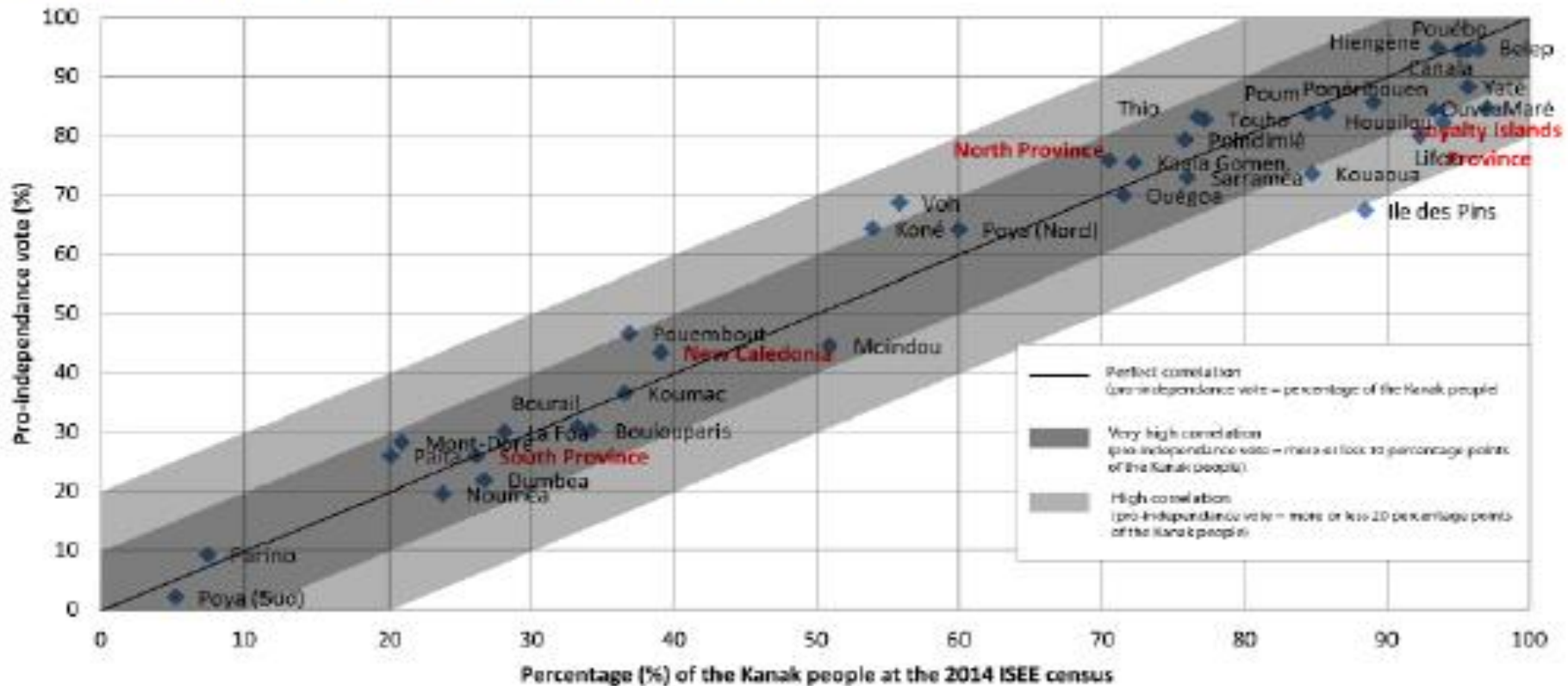


Self-Determination and Electoral Geography in New Caledonia: Political Stasis or Independence?

Pierre-Christophe Pantz

Working Paper 2020/5

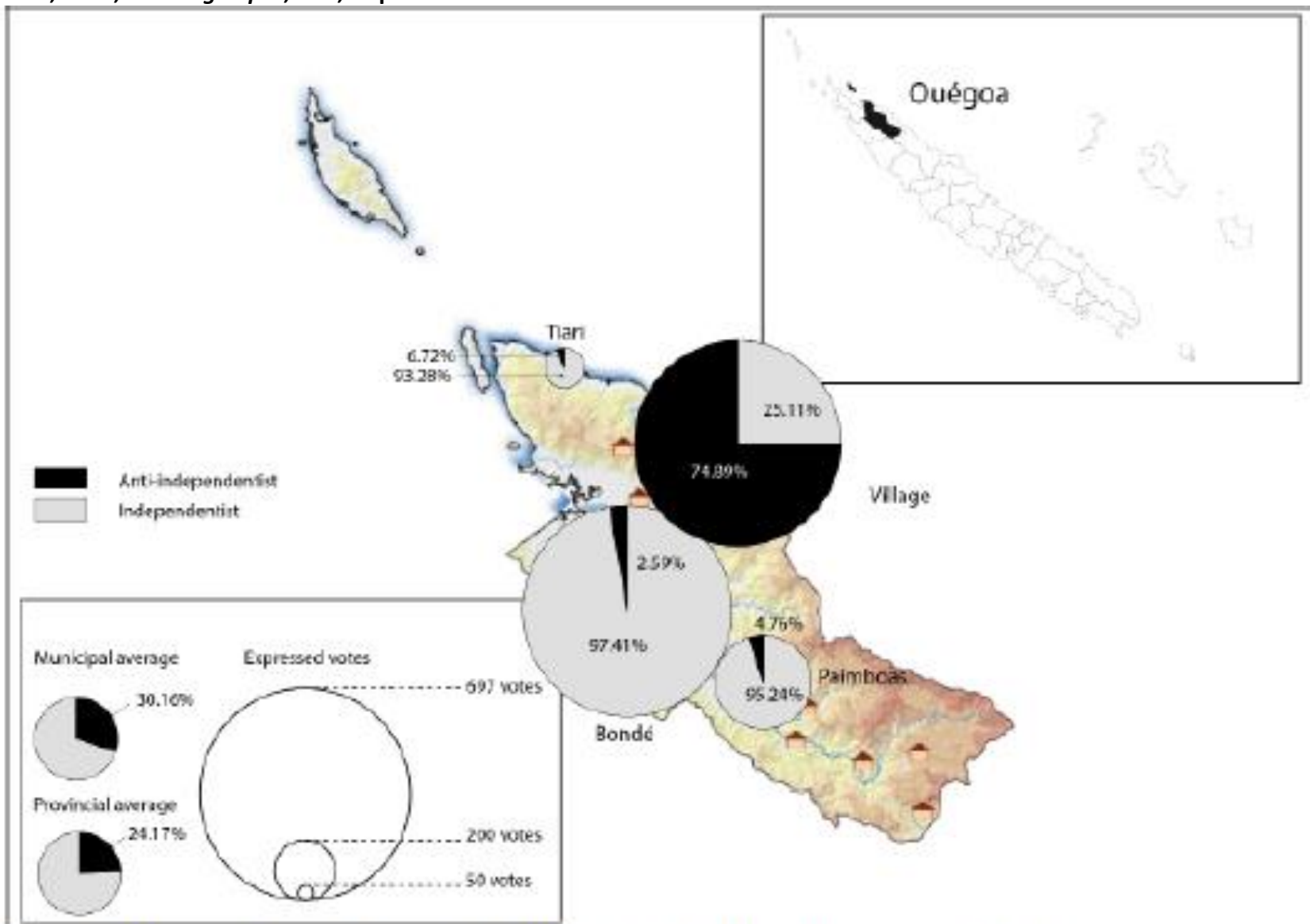
Figure 4. Correlation between the distribution of the Kanak people and the electoral distribution of the pro-independence vote in the 2018 self-determination referendum



Source: Created by the author using data from ISEE (2014) and the official 2018 self-determination referendum results.

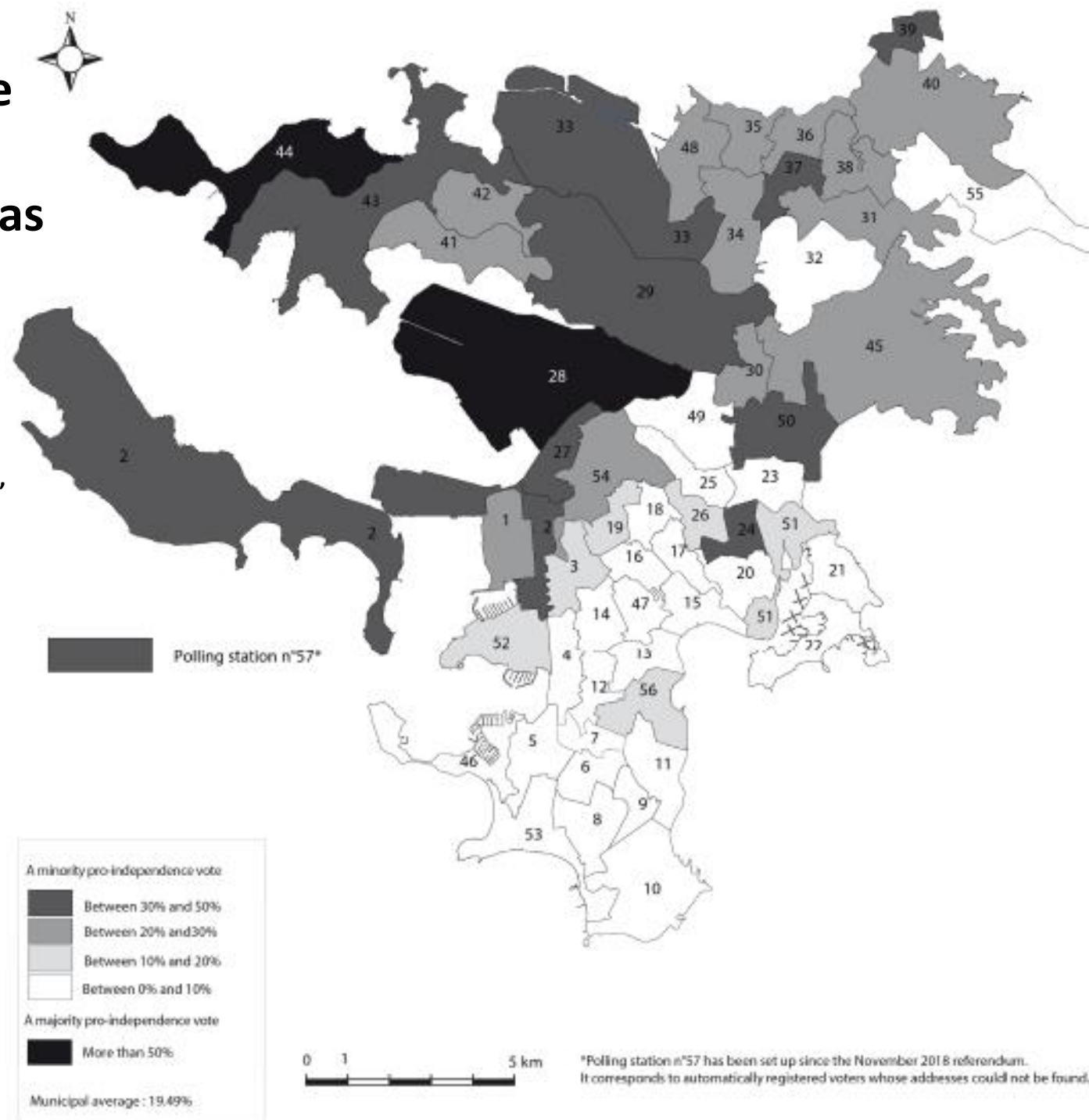
Les travaux de Pierre-Christophe Pantz à l'échelle communale : le cas de Ouégoa et l'opposition bourg/tribus

© Pantz, 2020, *Working Paper*, n° 5, Department of Pacific Affairs



Les travaux de Pierre-Christophe Pantz à l'échelle communale : le cas de Nouméa et l'opposition Nord/Sud

© Pantz, 2020, *Working Paper*, n° 5, Department of Pacific Affairs



Disparités socio-spatiales à Nouméa

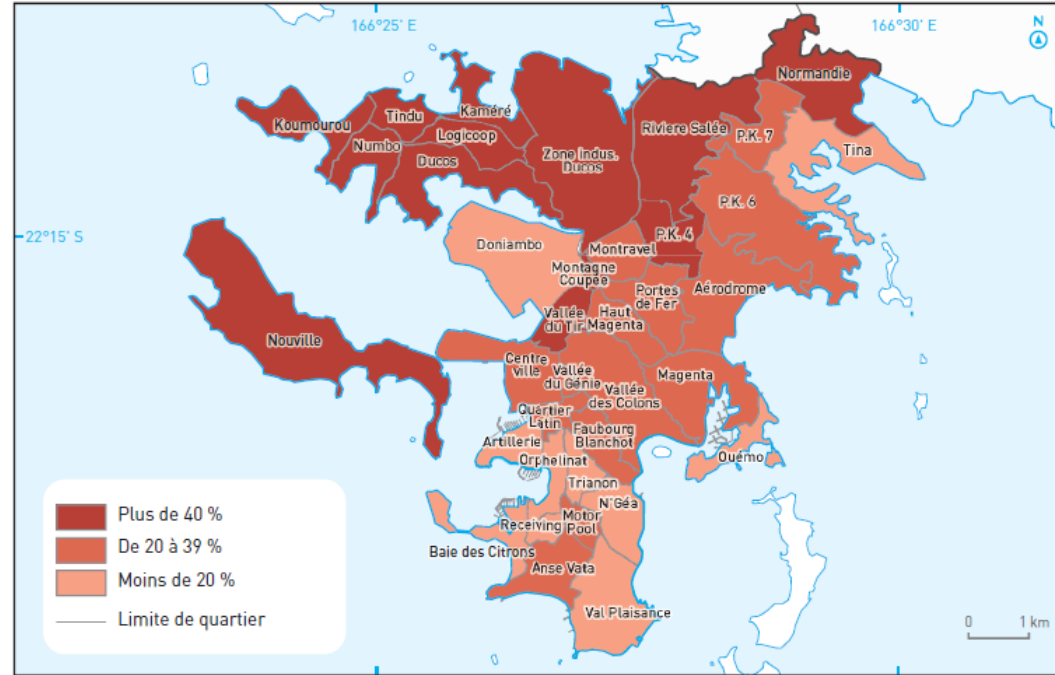
Un squat à Nouville (Nouméa)

Source : province Sud

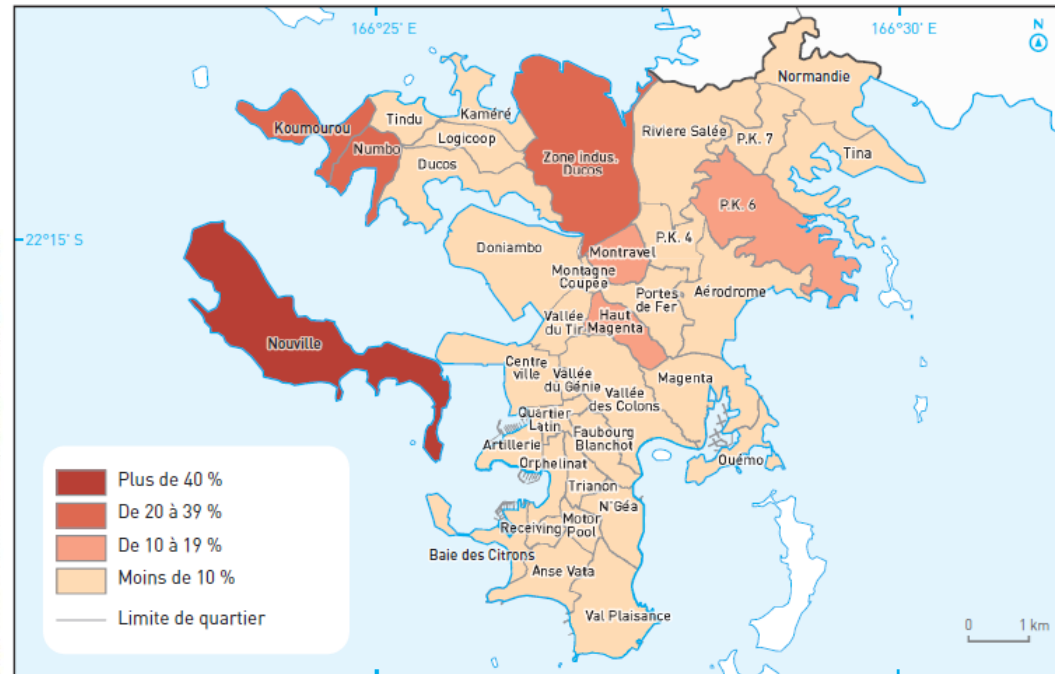


Ménages sans ordinateur (en haut) et logements non connectés au réseau électrique (en bas) dans les quartiers de Nouméa en 2009

Source :: Gay J.-Ch., 2014, *La Nouvelle-Calédonie, un destin peu commun*, IRD éditions.

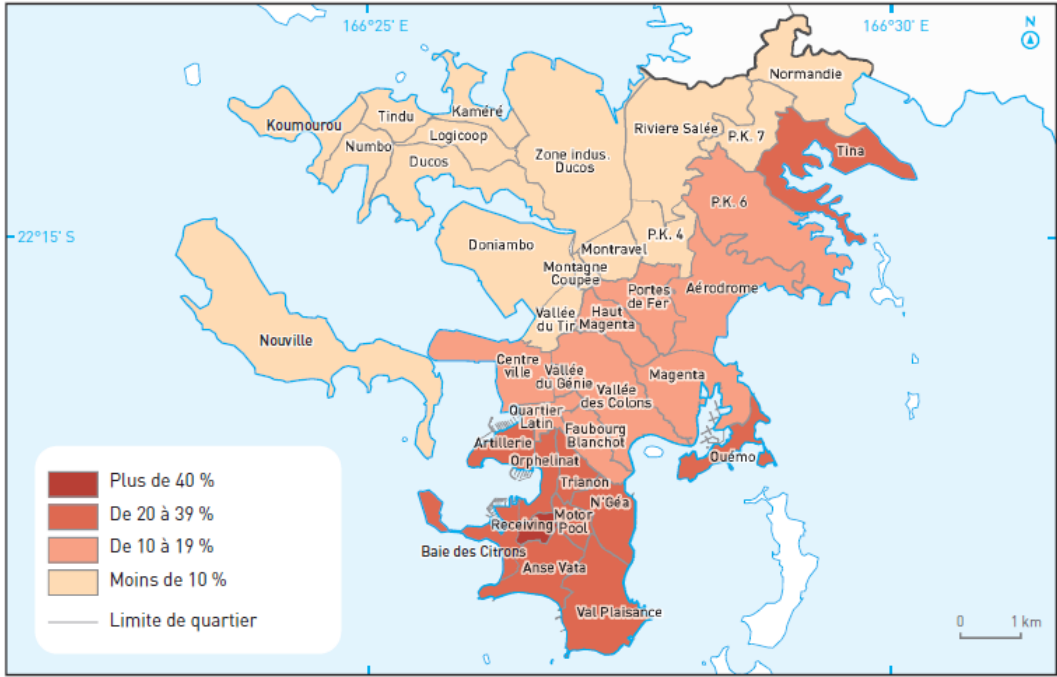


Squat à Nouville
© Gay J.-Ch., 2013



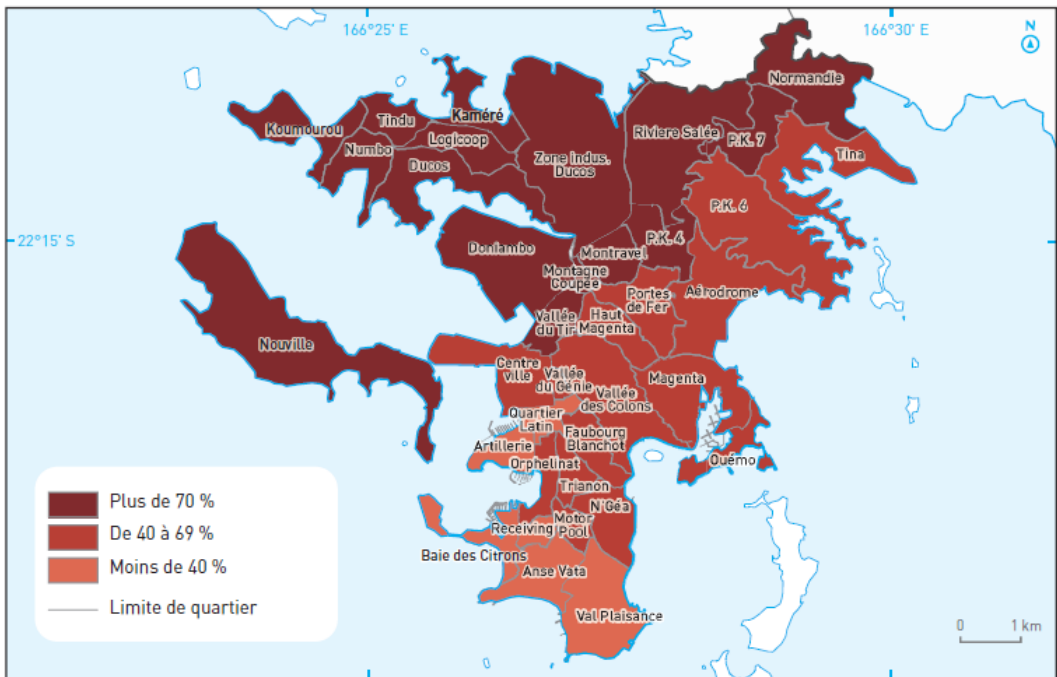
Population ayant un diplôme égal ou supérieur à bac + 3 (en haut) et personnes nées en NC (en bas) dans les quartiers de Nouméa en 2009

Source : : Gay J.-Ch., 2014, *La Nouvelle-Calédonie, un destin peu commun*, IRD éditions.



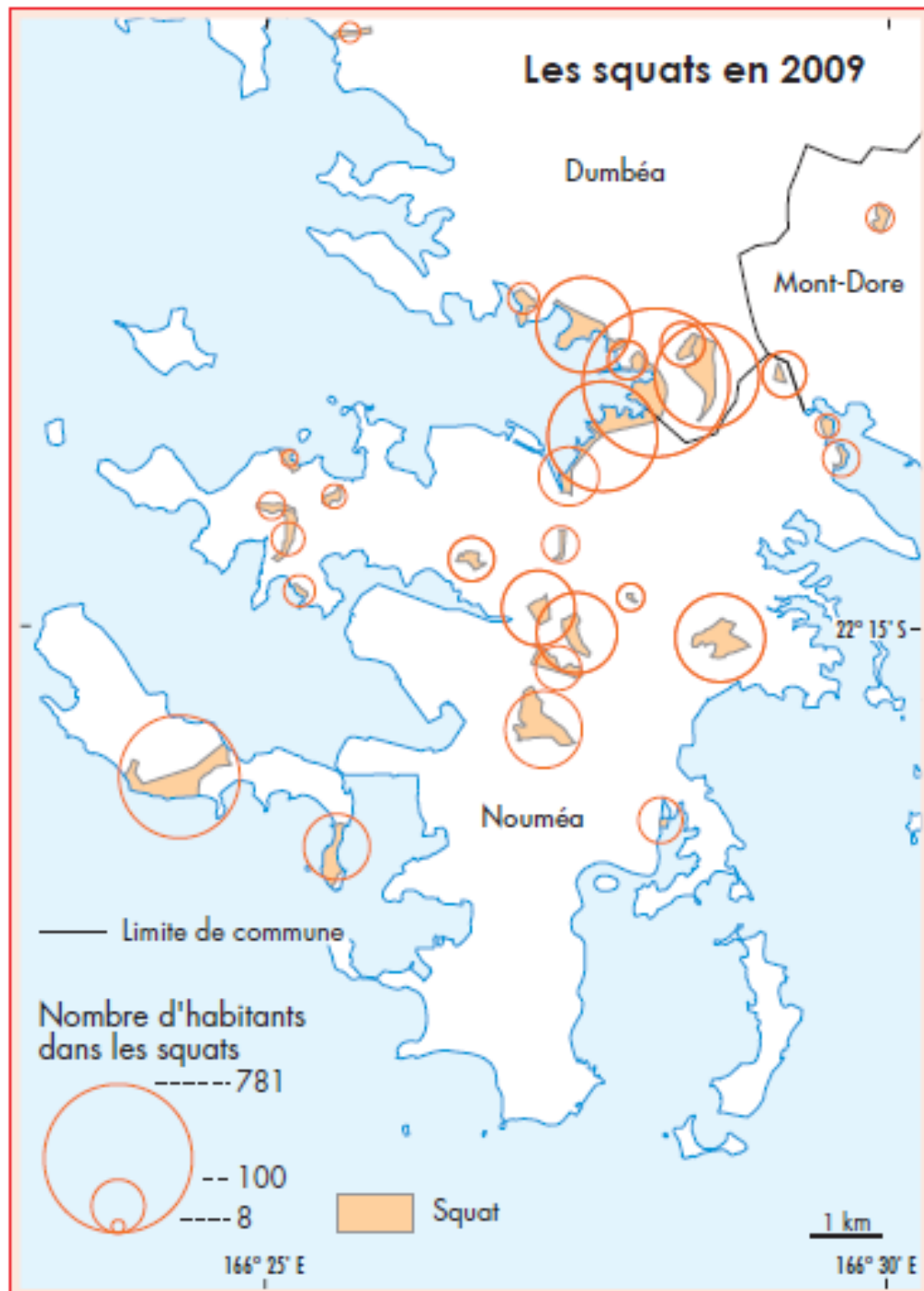
Quartier de Tina avec son golf

© Gay J.-Ch., 2014



Les squats de Nouméa

Source : G. Pestana, *Atlas de la Nouvelle-Calédonie*,
IRD, 2012



Les conséquences environnementales du nickel : le cas de Thio

CNRT "Nickel et son environnement"

Rapport scientifique

Edition 2017
Tome Nickel et Société

NERVAL

Négocier, Evaluer et Reconnaître
la VAleur des lieux

Rapport Scientifique
2020

PROGRAMME IMMILA

IMPACT DE LA MINE AU LAGON

Étude réalis



© Merial BOSSAINE

*dans le cadre des programmes de recherche financés par
le CNRT « Nickel & son environnement »*

Janvier 2020

CNRT
NICKEL
& son environnement



Les cicatrices de l'exploitation du nickel à Thio (côte est)

Au moins 200 km² de sols nus dégradés par l'activité minière ont été identifiés, soit 1,2 % de la superficie de la Grande Terre

© Allenbach *et al.*, programme IMMILA, CNRT, 2020



Les cicatrices des mines orphelines à Thio (côte est)

La revégétalisation n'est pas facile dans des milieux pauvres et dégradés. Pour le moment 250 ha ont été revégétalisés soit à peine plus de 1 % des surfaces dégradées. © Allenbach *et al.*, programme IMMILA, CNRT, 2020



Erosion sur versant et engravement avec étalement dans la vallée à Thio (côte est)

Avec le code minier de 2009, la remise en état est obligatoire

© J.-Ch. Gay, 2020






L'hyper-sédimentation dans l'estuaire de la rivière Thio

© Allenbach *et al.*, programme IMMILA, CNRT, 2020



0 480 Mètres

-  Surface entre deux traits de côte
-  Trait de côte de 1971
-  Trait de côte de 1880